

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 12 mars 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-09 du 12 mars 2020

### MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONSTRUCTION DU PÔLE DE RÉFÉRENCE INCLUSIF MÉTROPOLITAIN AU STADE DE LA MOTTE À BOBIGNY – FORMATION DU JURY.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la composition du jury suivante,

- présidé par M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;
- constitué des membres de la CAO désignés par délibération n°2015-IV-20/1 du 9 avril 2015, à savoir :
  - Mme Nadège Abomangoli, vice-présidente du conseil départemental – Titulaire ;
  - Mme Zaïnaba Said-Anzum, conseillère départementale – Titulaire ;
  - Mme Pascale Labbe, conseillère départementale – Titulaire ;
  - M. Jean-Michel Bluteau, conseiller départemental – Titulaire ;
  - M. Gérard Prudhomme, conseiller départemental – Titulaire ;
  - Mme Florence Laroche, conseillère départementale – Suppléante ;
  - Mme Frédérique Denis, conseillère départementale – Suppléante ;
  - M. Belaïde Bedreddine, vice-président du conseil départemental – Suppléant ;
  - Mme Katia Coppi, conseillère départementale – Suppléante ;
  - Mme Marie-Louise Magrino, conseillère départementale – Suppléante ;
- des personnalités compétentes suivantes :



- Mme Magalie Thibault, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes (personnes âgées, personnes handicapées) ;
  - M. Mathieu Hanotin, conseiller départemental délégué au sport et à l'organisation des grands événements ;
  - M. Abdel Sadi, conseiller départemental du canton de Bobigny, lieu d'implantation de l'ouvrage ;
  - M. Jean Minier, directeur des sports du me Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF);
  - M. Luc Allaire, adjoint au Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)
- et au titre des membres du jury possédant la qualification professionnelle exigée des participants au dialogue, conformément à l'article R.2162-22 du Code de la commande publique, de :
    - Mme Isabelle Biro, architecte ;
    - M. Laurent Gobert, ingénieur ;
    - M. Gaétan Engasser, architecte ;
    - M. Julien Fortier-Durand, architecte ;
    - M. Marc Lehmann, architecte ;
    - Mme Karima Mahi, architecte.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*